

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 27 mars 2025

**Date de la convocation**

19/03/2025

**Date d'affichage**

19/03/2025

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Réf : CM 2025-24

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

publication électronique ou notification

du : **01 AVR. 2025**



Le vingt-sept mars de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 15** – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Marilyne GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 6** – Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir : 1** – Céline FOURQUAUX à Michel MALINGRE,

**Secrétaire de séance : Olivier FOUR**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise – DETR : Aménagement d'une classe et d'un dortoir à l'école maternelle**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets en date du 11 décembre 2024 de la Direction de la citoyenneté et de la légalité de la Préfecture du Val d'Oise pour l'année 2025,

Vu les articles L 2334-42 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Considérant qu'afin de mettre en œuvre dans les meilleures conditions financières possibles les opérations d'investissement entrant dans le cadre des crédits votés, la Commune a engagé une recherche systématique des subventions et autres types de financements auxquels ses projets pourraient être éligibles,

Considérant que pour le projet d'aménagement d'une classe et d'un dortoir à l'école maternelle, nous sommes susceptibles de bénéficier de subventions auprès de la Préfecture du Val d'Oise (et du Conseil Départemental du Val d'Oise),

Considérant qu'il convient donc à ce titre de solliciter le financeur dès à présent pour ces travaux,

Il est donc proposé d'effectuer ces travaux d'aménagement d'une classe et d'un dortoir pour un coût prévisionnel de 62 921,36 € HT.

Nous sommes susceptibles de bénéficier « Dotation d'équipement des territoires ruraux scolaire de 15% ».

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 62 921,36 € HT

« DETR » : 25 168,54 €

« Fonds scolaire » : 9 438,20 €

Autofinancement communal : 28 314,62 €

La collectivité s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du Fonds Scolaire et le taux réellement attribué.

L'échéancier de réalisation de ces projets sera le suivant : réalisation pendant les vacances d'été.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base :

1.1. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.2. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues ou, à défaut, les aides sollicitées

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération

2. Pièces supplémentaires :

2.1 Le plan cadastral ainsi que le relevé de propriété

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- d'arrêter le projet d'aménagement d'une classe et d'un dortoir à l'école maternelle,

- d'adopter le plan de financement,

- de solliciter une subvention au titre du « Fonds scolaire » auprès du Conseil départemental.

Fait à Bernes sur Oise, le 27/3/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

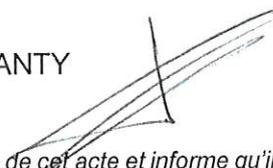
Le Maire

Olivier ANTY



Le secrétaire de séance

Olivier ANTY



*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.*